

La foi vivante

Chapitre 23

Galates 3:10-12

« Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous – car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois : afin que la bénédiction d'Abraham eut pour nous son accomplissement en Jésus-Christ et que nous reçussions par la foi l'Esprit qui avait été promis. »

La malédiction de la loi, toute malédiction qui a jamais existé ou qui peut exister n'a lieu que par le péché. Cela est fortement illustré dans (Zacharie 5:1-4). Le prophète vit « un rouleau qui vole : il a vingt coudées de longueur et dix coudées de largeur ». Et le Seigneur lui dit : « C'est la malédiction qui se répand sur tout le pays. » Autrement dit, ce rouleau représente la totalité de la malédiction répandue sur la face de toute la terre.

Et quelle est la cause de cette malédiction répandue sur la face de toute la terre? La voici : « car selon elle, tout voleur sera chassé d'ici, et selon elle, tout parjure sera chassé d'ici ». Autrement dit, ce rouleau est la loi de Dieu et de chaque table est cité un commandement, pour montrer que les deux tables de la loi sont incluses dans le rouleau. Tout voleur – tout homme qui transgresse la loi concernant les éléments de la seconde table – sera chassé d'ici selon elle; et tout parjure – tout homme qui transgresse la loi concernant les éléments de la première table de loi – sera chassé d'ici selon elle.

Ainsi, le comptable céleste n'a pas besoin de rédiger un rapport sur

chaque péché particulier d'un homme; il lui suffit de marquer sur le rouleau de chacun le commandement spécifique qui a été violé en chaque transgression. Qu'un tel rouleau de la loi accompagne tout homme partout où il va, ce qui suit le montre clairement : « Je la répands, dit l'Éternel des armées afin qu'elle entre dans la maison du voleur et de celui qui jure faussement en mon nom, afin qu'elle y établisse sa demeure. » Et à moins qu'on ne trouve un remède, ce rouleau de la loi y demeurera jusqu'à ce que la malédiction consume cet homme et sa maison « avec le bois et les pierres », c'est-à-dire jusqu'à ce que la malédiction dévore la terre en ce grand jour où les éléments eux-mêmes fondront sous un feu ardent. Car « la puissance du péché » et la malédiction, « c'est la loi » (1 Corinthiens 15:36).

Mais, grâce à Dieu, « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous. » Tout le poids de la malédiction est retombé sur lui, car « l'Éternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous ». Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous. Et quiconque le reçoit, reçoit l'affranchissement du péché, et la délivrance de la malédiction parce qu'il est délivré du péché.

Christ a si entièrement supporté la malédiction que, alors que la malédiction était tombée sur la terre et y fit croître les ronces et les épines (Genèse 3:17-18) lorsque l'homme eut péché, le Seigneur Jésus, lorsqu'il racheta toutes choses de la malédiction, porta la couronne d'épines et ainsi racheta de la malédiction, l'homme et la terre tout ensemble. Béni soit Son nom. Le travail est accompli. « Il nous a rachetés de la malédiction. » Grâces en soient rendues au Seigneur. Il a été fait malédiction pour nous, car il fut pendu au bois.

Et puisque tout cela est accompli, la délivrance de la malédiction par

la croix de Jésus-Christ est le don gratuit de Dieu à toute âme sur la terre. Et lorsqu'un homme reçoit ce don gratuit de la rédemption de toute malédiction, ce rouleau continue à l'accompagner, mais grâce à Dieu, ce n'est plus une malédiction qu'il contient, mais il rend témoignage à « la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction » (Romains 3:21-22). Car l'objet même de notre rachat de la malédiction est que « la malédiction d'Abraham ait son accomplissement pour les païens en Jésus-Christ ». Cette bénédiction d'Abraham c'est la justice de Dieu qui, nous l'avons montré déjà dans ces études, ne peut venir que de Dieu même : le don gratuit de Dieu reçu par la foi.

« Tous ceux qui s'attachent aux oeuvres de la loi sont sous la malédiction; et comme Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi », il nous a donc aussi rachetés des oeuvres de la loi qui, n'étant que nos propres oeuvres, ne sont que péché; et, par la grâce de Dieu, il nous a accordé l'oeuvre de Dieu, qui étant l'oeuvre de la foi, don de Dieu, et pure justice selon qu'il est écrit : « L'oeuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé. » (Jean 6:29) Cela, en vérité, est le repos – le repos céleste - le repos de Dieu. Et « celui qui entre dans le repos de Dieu se repose dans ses oeuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes » (Hébreux 4:10).

Ainsi, « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi » et de la malédiction de nos propres oeuvres afin que la bénédiction d'Abraham, qui est la justice et l'oeuvre de Dieu, « ait pour les païens son accomplissement en Jésus-Christ ». Et tout ceci afin « que nous reçussions par la foi l'Esprit qui avait été promis ». « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne vivent pas selon la chair, mais selon l'Esprit. Car la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. Et chose impossible à la loi parce que la chair la

rendait sans force, Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous qui marchons, non selon la chair mais selon l'esprit. » (Romains 8:14)

Grâces soient rendues à Dieu pour le don ineffable de sa propre justice à la place de nos péchés, de sa propre oeuvre de foi à la place de nos oeuvres de la loi, qui nous a été apportée par la rédemption en Christ Jésus, lui qui « nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous ».

A. T. Jones

Review and Herald, 19 décembre 1899